

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2024-056

Date de la convocation : 16/05/2024

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 73

Conseillers représentés : 9

Le vingt-trois mai deux mille vingt-quatre, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni aux Tourelles, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 010 CORNEILLE Jean-Pierre , 014 GOMEZ Jean-Baptiste , 015 HERBINET Fabienne , 017 BESTEL Bernard , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 PIERSON Florent , 037 VERREAUX Muriel , 038 SEMBENI Anne , 039 LAMBLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 042 HUSSON POISSON Fanny , 044 POU CET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danièle , 052 LELOUP Nathalie , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre , 058 RAULET Olivier , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 072 NICOLITCH Cédric , 073 BOXEBELD Pascal , 075 GUERIN Anne Marie , 077 NAUDIN Muriel , 080 LORFEUVRE Gérald , 081 ROBIN Dominique , 082 LEJEUNE Gilles , 084 FLEURY Vincent , 085 DEGLAIRE Thierry , 086 MACHINET Thierry , 088 MALVAUX Frédéric , 091 BOUILLON Mathieu , 092 MOUTON Francis , 093 BOUILLON Daniel , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 102 BAUDART Martine , 103 BERGERY Marie Claude , 104 BOLY Francis , 106 LESCOUET Marina , 110 DION Valentine , 112 FESTUOT Annie , 114 COSSON Geneviève , 115 MACHINET Jean Baptiste , 116 LAIES Benoit , 117 LAMPSON Nadège , 118 LEBON Christophe , 121 RENOLLET Hubert , 122 MAROTEAUX Nathalie ,

Ont donné procuration : 006 NANJI Léopold (à 046 SINGLIT Benoît) , 019 DEGUY Bernard (à 026 LOBIDEL Alain) , 024 DE POUILLY Jean (à 021 LAURENT-CHAUVET Pierre) , 089 VAN DEN BERGH Charles (à 080 LORFEUVRE Gérald) , 094 MINET Maxime (à 110 DION Valentine) , 105 CARPENTIER Dominique (à 117 LAMPSON Nadège) , 108 COURVOISIER Frédéric (à 115 MACHINET Jean Baptiste) , 120 PAYEN Françoise (à 104 BOLY Francis) , 111 DUGARD Yann (à 122 MAROTEAUX Nathalie) ,

Secrétaire de séance : M. Gérald LORFEUVRE

**OBJET : AUTORISATION DE MISE EN OEUVRE D'UN TRANSFERT DE GESTION DE LA VOIE
FERREE ENTRE LA GARE DE VOUZIER ET LA LIMITE DU TERRITOIRE INTERCOMMUNAL
VOUZIER/VONCQ AUPRES DE LA SCNF**

Vu les statuts de la communauté de communes de l'Argonne Ardennaise et notamment la compétence supplémentaire « Actions de développement touristique » ;

Vu la délibération n°DC2022/59 du conseil communautaire du 2 juin 2022 approuvant le projet de contrat canal des Ardennes 2022-2031 ;

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 31/05/2024
et de sa publication ou notification le 31/05/2024**

.../... Page 2/2 – Délibération DC2024-056

Considérant l'intérêt pour le territoire de valoriser et d'animer le canal et ses abords ;

Considérant la présence de la voie verte, de la rivière Aisne et d'une voie de chemin de fer aux abords immédiats du canal ;

Considérant les attraits paysagers, patrimoniaux, naturels et touristiques de ce secteur ;

Considérant la possibilité d'exploiter la voie de chemin de fer pour y développer des activités de loisirs permettant de valoriser ce secteur de la vallée de l'Aisne et du canal ;

Considérant la possibilité d'y faire circuler des cyclo-draisines (vélorail) ;

Considérant l'avis favorable de la commission Développement touristique en date du 25 janvier 2024 et du 30 avril 2024 ;

Considérant que la voie de chemin de fer est propriété de la SNCF ;

Considérant qu'il est nécessaire de mettre en œuvre une convention de transfert de gestion avec la SNCF pour y permettre l'activité vélorail ;

Considérant les frais relatifs à la constitution de la convention de transfert de gestion incluant des études techniques et juridiques préalables ;

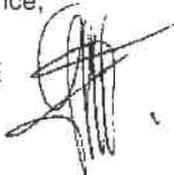
Entendu l'exposé du Président,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, par 62 voix POUR, 10 voix CONTRE (023 GENTY Jean Charles , 034 CANNAUX Francis , 040 MATHIAS Frédéric , 058 RAULET Olivier , 072 NICOLITCH Cédric , 086 MACHINET Thierry , 091 BOUILLON Mathieu , 093 BOUILLON Daniel , 096 LESOILLE Patrick , 108 COURVOISIER Frédéric (Jean Baptiste 115 MACHINET) et 10 ABSTENTIONS (002 ETIENNE Philippe , 033 VAIRY Lionel , 056 DANNEAUX Dominique , 081 ROBIN Dominique , 082 LEJEUNE Gilles , 085 DEGLAIRE Thierry , 092 MOUTON Francis , 094 MINET Maxime (Valentine 110 DION) , 095 RICHELET Jean-Pol , 114 COSSON Geneviève) :

- **D'AUTORISER le Président à mettre en œuvre une convention de transfert de gestion avec la SNCF pour la section de la voie ferrée comprise entre la gare de Vouziers et la limite du territoire de l'Argonne Ardennaise (limite communale entre Vouziers et Voncq) et de supporter les frais afférents à cette mise en œuvre**
- **D'AUTORISER le Président à solliciter officiellement la CC des Crêtes Préardennaises dans la perspective d'un conventionnement pour la section de la voie située sur la commune de Voncq,**
- **D'AUTORISER le Président à signer tous les actes à intervenir.**

Le secrétaire de séance,

Gérald LORFEUVRE



Le Président,



Benoit SINGLIT